

RAPPORT D'ACTIVITE PORTANT SUR L'ANNEE 2015
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule : la commission de surendettement des particuliers des Côtes d'Armor est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dépôts s'élève à 1789 dossiers en 2015 contre 1922 en 2014, ce qui correspond à un recul de près de 7 % sur un an. Contrairement à l'année précédente qui avait vu la mise en application d'une nouvelle loi engendrant un haut niveau de dépôts, l'année 2015 n'a pas connu d'évolution législative, ce qui a contribué à restreindre de façon tendancielle les dépôts. Cette baisse peut également s'expliquer par la nature des décisions prises ces dernières années par la commission qui limite les mesures provisoires et privilégie les mesures pérennes. La proportion de redépôts demeure ainsi à un niveau modéré.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers soumis pour examen de recevabilité s'inscrit en baisse d'environ 9 % sur un an. La proportion de dossiers irrecevables reste quasiment à l'identique d'une année sur l'autre. La part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (10 %) reste au-dessus de celle observée au niveau régional tout en étant inférieure à celle constatée au plan national. Deux tiers des décisions d'orientation concernent une procédure de réaménagement de dettes et un tiers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

Compte tenu de la montée en puissance des mesures imposées ou recommandées immédiates, les plans conventionnels conclus diminuent significativement, ce qui porte leur part à 13 %, soit une proportion plus faible que celle constatée au niveau régional et plus élevée que la donnée nationale. Les mesures imposées ou recommandées, dont le nombre s'accroît nettement sur un an, comportent 63 % de mesures imposées ou recommandées élaborées immédiatement. Près de 40% des mesures imposées ou recommandées consistent en une suspension d'exigibilité. Les mesures d'effacement de dettes représentent 28 % des dossiers traités, ce qui apparaît légèrement en dessous des chiffres régionaux et nationaux, contrairement aux années précédentes.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Compte tenu du rythme qui reste soutenu des orientations de dossiers vers une procédure de rétablissement personnel, du nombre significatif de mesures prévoyant à leur issue un effacement des soldes et de la réduction du nombre de plans comportant des mesures de report, la commission restreint les mesures provisoires et favorise les mesures pérennes. Le taux de solutions pérennes (près de 73 %), quasiment à l'identique de 2014, demeure cependant légèrement inférieur aux taux constatés aux niveaux régional et national.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	5	Réunions de concertation entre les tribunaux et le secrétariat de la commission
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Réunion d'échange d'informations relatives aux personnes concernées par une procédure d'expulsion et bénéficiant par ailleurs d'une mesure de surendettement
Organismes et travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	5 réunions 96 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	Présentation de la procédure de surendettement
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	3 réunions 90 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	Présentation de la procédure de surendettement
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1 réunion 15 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	Présentation de la procédure de surendettement
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1 réunion 15 participants	Présentation de la procédure de surendettement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1 réunion 15 participants	Présentation de la procédure de surendettement

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif des réunions vise à échanger sur la procédure de surendettement et à coordonner les relations entre le secrétariat de la commission et les Tribunaux d'Instance de Saint-Brieuc, de Guingamp et de Dinan. Par ailleurs, les relations sont étroites et suivies (contacts réguliers par téléphone ou messagerie).

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre le cas échéant les actions d'expulsions des ménages surendettés. Le secrétariat de la commission de surendettement a contribué aux travaux préparatoires de l'ensemble des réunions de la CCAPEX. Il a également sollicité cette commission pour obtenir des informations relatives à des personnes déclarées recevables et sujettes à des procédures d'expulsion, en vue d'une demande d'intervention du juge.

² (organisées ou participation)

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat de la commission a assuré 5 sessions d'information ou de formation à divers organismes, ayant rassemblé 96 travailleurs sociaux ou assimilés.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention de partenariat signée entre la Banque de France et l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS), trois réunions ont été organisées en concertation avec la Présidente de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale, qui ont concerné 90 personnes.

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Compte tenu de l'absence de réponse des créanciers ou de réponses tardives, la négociation peut conduire dans certains cas à des échecs et, au final, à l'allongement de la procédure par la phase de mesures imposées ou recommandées.

Difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La loi bancaire prévoit la possibilité pour la commission d'inviter le débiteur à solliciter une mesure d'accompagnement social et budgétaire ou de recommander au juge la mise en place d'un suivi budgétaire ou social en cas de procédures de rétablissement personnel successives.

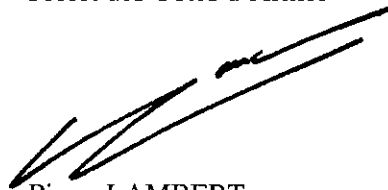
Pour certains débiteurs en grande difficulté, l'accompagnement social ou le suivi budgétaire restent cependant encore insuffisants, ce qui peut être préjudiciable aux différents stades de la procédure : lors du dépôt du dossier, pendant son instruction ou également au moment de la mise en œuvre des mesures.

Difficultés rencontrées auprès des bailleurs sociaux dans le traitement de la dette de logement

Il est constaté des difficultés d'application de la loi bancaire, s'agissant de la coordination entre le droit du surendettement et les dispositions relatives au logement, certains bailleurs ne tenant pas toujours compte de ces dernières dispositions en cas de protocole de cohésion sociale.

Date : 9 février 2016

Le Président de la Commission
Préfet des Côtes d'Armor



Pierre LAMBERT

Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité 2015³

	Année 2014	Année 2015	Variation 2015 / 2014 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	1 922	1 789	-6,92%
Dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	/	290	/
Dont proportion de redépôts (en % sur 9 mois)	41,50%	42,45%	0,95 pts
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en % sur 9 mois)	3,10%	3,97%	0,87 pts
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	1 914	1 744	-8,88%
Dossiers recevables (y compris dossiers Jugés recevables)	1 810	1 660	-8,29%
- Dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)		290	/
- Dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative		51,08%	/
Dossiers irrecevables (A)	120	113	-5,83%
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	1 823	1 677	-8,01%
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	579	554	-4,32%
- vers une procédure de réaménagement de dettes	1 244	1 123	-9,73%
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	654	563	-13,91%
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	648	562	-13,27%
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	6	1	-83,33%
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	1 185	1 170	-1,27%
- Plans conventionnels conclus	417	265	-36,45%
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement (2014 est sur 9 mois)	169	145	-14,20%
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	41	39	-4,88%
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	768	905	17,84%
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	357	574	60,78%
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité	296	354	19,59%
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	192	161	-16,15%
Autres sorties (E)	9	11	22,22%
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	2 160	2 018	-6,57%
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	17	13	-23,53%
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	706	857	21,39%

³ France métropole et hors métropole

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	10,06%	9,76%	11,49%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	28,05%	33,45%	31,60%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	13,13%	16,32%	11,38%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	16,40%	10,10%	12,53%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	28,44%	26,34%	28,71%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	3,91%	4,04%	4,29%
Taux de solutions pérennes	72,65%	76,04%	76,85%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Données de la Commission :

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	59 595,11 €	1 538	7 417	81,26%	38 748,44 €	92,54%	4,82
Dont Autres dettes financières	1 782,96 €	1 071	1 413	2,43%	1 664,76 €	64,44%	1,32
Dont Dettes financières consommation	26 739,78 €	1 375	5 242	36,46%	19 447,11 €	82,73%	3,81
Dont Dettes financières immobilières	31 072,36 €	329	762	42,37%	94 444,87 €	19,80%	2,32
Dettes de charges courantes	6 063,79 €	1 354	5 873	8,27%	4 478,42 €	81,47%	4,34
Autres dettes	7 683,81 €	1 031	2 417	10,48%	7 452,78 €	62,03%	2,34
Endettement global	73 342,70 €	1 662	15 707	100,00%	44 129,18 €	100,00%	9,45

Données de la région :

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	293 626,90 €	8 427	39 229	78,30%	34 843,59 €	90,92%	4,66
Dont Autres dettes financières	8 107,48 €	5 598	7 350	2,16%	1 448,28 €	60,39%	1,31
Dont Dettes financières consommation	138 065,72 €	7 563	28 415	36,82%	18 255,42 €	81,59%	3,76
Dont Dettes financières immobilières	147 453,70 €	1 540	3 464	39,32%	95 749,15 €	16,61%	2,25
Dettes de charges courantes	35 542,95 €	7 645	32 799	9,48%	4 649,18 €	82,48%	4,29
Autres dettes	45 833,57 €	5 700	13 213	12,22%	8 040,98 €	61,50%	2,32
Endettement global	375 003,42 €	9 269	85 241	100,00%	40 457,81 €	100,00%	9,20